



AVEC ET POUR
TOUS
des métiers qui
tissent du lien

ANIMATEUR.TRICE D'ACTIVITÉS

UN MÉTIER ENGAGÉ, AU SERVICE DU LIEN SOCIAL ET FAMILIAL

L'**animateur d'activités** participe à la mise en œuvre du projet social, notamment dans le domaine des loisirs et de l'accompagnement à la scolarité. Sa contribution s'étend à la conception et à l'animation des activités propres à son secteur d'intervention : loisirs, sport, culture, art, ...

TRAVAILLER AU SEIN DE LA BRANCHE ALISFA, C'EST :

- > Un engagement solidaire et éthique au service de l'humain.
- > Des structures à vocation non-marchande tournées vers le progrès social.
- > Une gouvernance qui favorise l'investissement collectif autour d'un projet commun.

Ses principales missions et activités sont :

- **Accueillir le public**, essentiellement des enfants et des jeunes, au sein de la structure en cohérence avec le projet social et les projets d'animation.
- **Organiser matériellement l'activité encadrée**, sous la responsabilité d'un professionnel confirmé.
- **Participer à la mise en œuvre du projet**, notamment en ce qui concerne l'animation des loisirs, le soutien scolaire, ...
- **Contribuer au montage de dossiers techniques, administratifs et financiers**.

L'**animateur.trice d'activités** intervient au sein de différentes structures qui favorisent la vie sociale, culturelle ou l'intervention sociale, telles que les centres sociaux et socio-culturels, les espaces de vie sociale ou encore les associations engagées dans le développement local.

Ils-elles parlent de leur métier

« Mon métier d'animatrice d'activités consiste à créer des liens avec les jeunes, chacun ayant son histoire et sa personnalité. On fait de belles rencontres et c'est ça qui donne du sens à notre travail. »

Laurine

« Au travers des activités, j'assure l'accompagnement des enfants de façon ludique. J'assure aussi leur sécurité. Ce qui me plaît, c'est aussi de participer à la création d'activités, de transmettre, de faire prendre conscience du collectif par le jeu. »

Romain

Diplômes conseillés

Différents diplômes permettent d'exercer les fonctions d'animateur.trice d'activités dans la Branche professionnelle des acteurs du lien social et familial (ALISFA), en particulier :

- Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (CPJEPS) - Mention Animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle
- CQP Animateur périscolaire
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), spécialité « Animateur »
- Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)

Elles parlent de leur métier

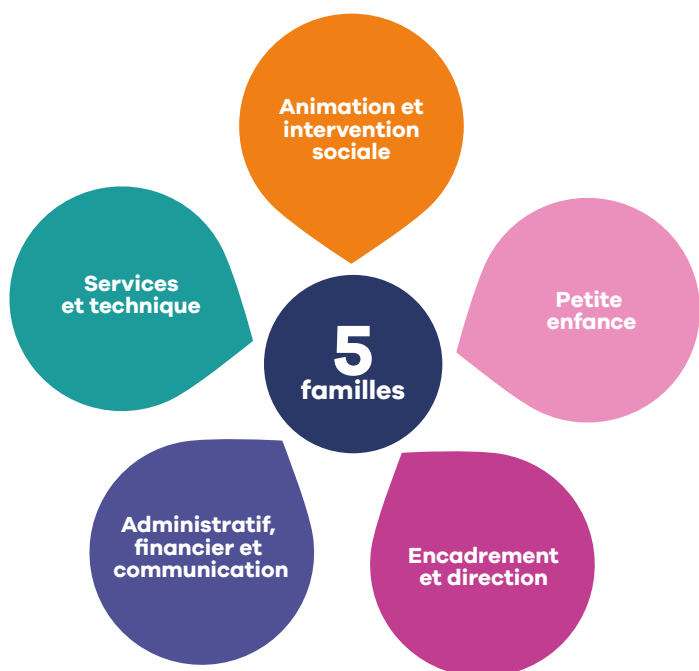
« J'aime mon métier car nous aidons les enfants de demain à évoluer en passant par les jeux. J'ai envie qu'ils réussissent. De plus, nous avons un lien fort avec les familles, ce qui facilite nos actions auprès des enfants. »

Prisca

« Le travail dans un centre social, c'est travailler en équipe pour accompagner au mieux les familles et créer une relation de confiance avec tous. »

Élodie

Pour plus d'informations sur les métiers de la Branche ALISFA, les compétences à mobiliser et les passerelles possibles entre les métiers, reportez-vous à la cartographie dynamique :



Évoluer, changer de métier

Dans la classification de la convention collective de la Branche professionnelle des acteurs du lien social et familial (ALISFA), l'animateur.trice d'activités correspond à l'emploi repère « Animateur.trice d'activités ».

Selon la nature des missions qu'il/elle exerce, l'animateur.trice d'activités peut aussi être dénommé.e « assistant.e d'animation », « aide animateur.trice », « animateur.trice loisirs », « animateur.trice accueil collectif de mineurs (ACM) »

Des mobilités vers d'autres métiers au sein de la Branche sont possibles, à l'appui d'une formation spécifique éventuelle :

- **Métiers de l'Animation et de l'intervention sociale** : animateur.trice, intervenant.e spécialisé.e.
- **Métiers de la Petite enfance** : auxiliaire de puériculture, animateur.trice petite enfance, assistant.e maternel.le, accueillant.e lieux d'accueil enfants-parents (LAEP).
- **Métiers de l'Administratif, du financier et de la communication** : chargé.e d'accueil, secrétaire.



L'animateur.trice d'activités exerce au sein d'une équipe pouvant être constituée de salarié.e.s et de bénévoles.

Il s'agit parfois d'emplois à temps partiel qui deviennent intensifs par périodes, notamment au cours des vacances scolaires et des temps extra-scolaires. Ses horaires de travail dépendent des activités organisées par la structure et de la présence des publics : il/elle peut travailler le jour et en soirée ou le week-end.

Il/elle inscrit sa pratique professionnelle dans le cadre du projet de la structure et exerce ses activités en cohérence avec les valeurs de l'éducation populaire et dans une démarche de durabilité environnementale.

Cliquez ici pour accéder à la cartographie dynamique ou flashez ce QR code

